



COMMUNIQUE DE PRESSE

ANRU 3 et “relance logement” : des annonces en trompe-l’œil qui confirment un tournant inquiétant

À Marseille, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé le lancement d’un troisième programme national de renouvellement urbain (ANRU 3) pour la période 2030-2040, ainsi qu’un projet de loi dit de “relance logement”.

La Confédération nationale du logement (CNL) prend acte de cette annonce.

Oui, il était nécessaire d’éviter toute rupture après les précédents programmes de l’ANRU, qui ont permis la rénovation de centaines de quartiers populaires et porté, au moins dans leurs ambitions initiales, une volonté de réduction des inégalités territoriales et de développement du logement social.

Mais, dans les faits, les orientations annoncées ne constituent pas un simple ajustement : elles actent un basculement lourd de conséquences. L’exécutif assume désormais une rupture nette, organisant la marchandisation accélérée du logement tout en démantelant les politiques sociales et écologiques dans les quartiers populaires. À leur place, il impose une logique sécuritaire qui stigmatise et abandonne les plus fragiles.

Une politique à la carte sous influence locale

Le renforcement du pouvoir des maires dans l’attribution des logements sociaux et la conduite des projets constitue un premier point d’alerte majeur. Donner davantage de place aux élus locaux ne peut signifier ouvrir la voie à des pratiques discrétionnaires, à des logiques clientélistes ou à une gestion territorialisée des droits.

La possibilité évoquée d’un droit de veto des maires sur les attributions, au nom de “l’ordre public”, est particulièrement grave. Elle remet en cause les principes d’égalité et de transparence dans l’accès au logement social.

Une dérive sécuritaire au détriment du social

L’accent mis sur la lutte contre les trafics dans les quartiers populaires confirme une dérive déjà à l’œuvre : celle d’une approche sécuritaire des politiques urbaines.

En témoignent le renforcement des expulsions locatives à la suite de l'adoption de la loi Kasbarian-Bergé, ainsi que la stigmatisation grandissante des habitants des quartiers populaires. Cette orientation détourne la rénovation urbaine de sa vocation première, qui consiste à améliorer les conditions de vie, réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits.

Le logement ne peut pas devenir un outil de contrôle social !

Des moyens largement insuffisants face à la crise

L'objectif évoqué d'environ 100 000 logements construits par an est sans commune mesure avec la réalité des besoins.

La France compte plus de 3 millions de demandeurs de logements sociaux. Face à cette urgence, la CNL réaffirme la nécessité d'un plan massif de 250 000 logements HLM par an pendant cinq ans, accompagné d'un plan de rattrapage.

À cela s'ajoute une incertitude majeure sur les financements : à ce stade, l'État n'a versé qu'une part très minoritaire des engagements pris dans le cadre du programme actuel. L'annonce d'un "tour de table" d'ici l'automne ne saurait tenir lieu de garantie.

Une politique du logement contradictoire et injuste

Ces annonces intègrent également la question des passoires thermiques, portée notamment par le ministre du Logement Vincent Jeanbrun.

En autorisant à nouveau la location de 650 000 à 700 000 logements d'ici 2028, sous condition d'un engagement de travaux dans un délai de trois à cinq ans, le ministre se fait, une fois encore, le serviteur zélé des promoteurs immobiliers.

Ce choix n'est pas neutre. Il a des conséquences directes : une fois encore, ce sont les locataires, et parmi eux les plus modestes, qui en paient le prix. Maintenus dans des logements indignes, confrontés à la précarité énergétique et à la hausse des loyers, ils deviennent les premières victimes de ces orientations politiques.

Avec près de 8 millions de passoires thermiques et plus de 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique, cette orientation constitue un recul écologique et social majeur.

Plutôt que d'investir massivement dans la rénovation et le logement social, le gouvernement privilégie des mesures de court terme qui aggravent la crise.

Changer de cap : une urgence sociale et démocratique

Pour la CNL, une autre politique est non seulement possible, mais indispensable :

- La relance de l'ANRU avec une rénovation urbaine basée sur la concertation locative et le réengagement de l'État dans l'aide à la pierre
- Le respect du calendrier et des objectifs de la loi Climat et Résilience de 2021, ainsi que l'éradication des passoires thermiques
- La suspension de la RLS et un plan massif de construction de logements HLM et de rénovation énergétique
- En finir avec toute stigmatisation des quartiers populaires et obtenir le retrait de la loi Kasbarian-Bergé

- Développer les mesures de lutte contre les loyers chers et pour le pouvoir d'achat : gel et encadrement des loyers, généralisation du permis de louer
- La mise en place d'une sécurité sociale du logement pour prévenir les impayés

Le logement est un droit fondamental qui doit rester une politique régaliennne de l'État. Il ne peut être soumis ni aux logiques sécuritaires, ni aux intérêts du marché, ni aux arbitrages locaux.

La CNL appelle le gouvernement à revoir profondément sa copie et à engager enfin une politique à la hauteur des besoins.

Montreuil, le 24 avril